COFIMÉ AUDIT
Audit légal et contractuel

MEDEF ALSACE

20A rue Berthe Molly

68000 COLMAR

A. ASTIER
S. DONTENVILLE
F. FURMANN
P. LAMBERGER
A. MAHLER
E. MANTZER
N. SAPIN
J. SOHLER
S. WEBER

BELFORT
COLMAR
DIDENHEIM
ILLKIRCH
MUNSTER
OBERHAUSBERGEN
OBERNAI
PARIS
ROUFFACH
SÉLESTAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

MEDEF ALSACE

20A RUE BERTHE MOLLY

68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'association MEDEF ALSACE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MEDEF ALSACE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

COFIMÉ AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des cotisations perçues.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables bisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

CONFIDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN
3/18

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Oberhausbergen, le 23 août 2022

COFIME AUDIT S.A.S.
Nicolas SAPIN
Commissaire aux Comptes

COFIME AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du [illegible] - 67205 OBERHAUSBERGEN

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COFIMÉ AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	92 663.33	85 013.04	7 650.29	7 375.19	275.10	3.73
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	11 000.00		11 000.00	10 000.00	1 000.00	10.00
	Autres titres immobilisés	30 437.45		30 437.45	30 437.45		
	Prêts						
	Autres				1 560.00	1 560.00-	100.00-
	Total I	134 100.78	85 013.04	49 087.74	49 372.64	284.90-	0.58-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 453.43	964.00	32 489.43	17 520.73	14 968.70	85.43
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	19 662.26		19 662.26	62.50	19 599.76	NS
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 483 320.70		1 483 320.70	1 522 716.10	39 395.40-	2.59-
	Charges constatées d'avance (2)	4 994.59		4 994.59	3 588.99	1 405.60	39.16
	Total II	1 541 430.98	964.00	1 540 466.98	1 543 888.32	3 421.34-	0.22-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 675 531.76	85 977.04	1 589 554.72	1 593 260.96	3 706.24-	0.23-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

COFIME AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 117 518.75	1 117 518.75		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	340 511.74	332 559.91	7 951.83	2.39
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 012.87-	7 951.83	20 964.70-	263.65-
	Situation nette (sous total)	1 445 017.62	1 458 030.49	13 012.87-	0.89-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 445 017.62	1 458 030.49	13 012.87-	0.89-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	10 471.80	15 566.00	5 094.20-	32.73-
	Provisions pour charges	16 930.00	16 248.00	682.00	4.20
	Total III	27 401.80	31 814.00	4 412.20-	13.87-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 974.60	40 601.88	6 627.28-	16.32-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	74 015.55	51 165.34	22 850.21	44.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 145.15	11 649.25	2 504.10-	21.50-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	117 135.30	103 416.47	13 718.83	13.27
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 589 554.72	1 593 260.96	3 706.24-	0.23-



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 117 135.30 103 416.47
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet Guillaume HAEGY

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	566 972.00	562 716.50	4 255.50	0.76
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	11 370.25		11 370.25	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	3 000.00	3 000.00		
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 994.54	61 624.91	36 630.37-	59.44-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	27 332.10	16 547.14	10 784.96	65.18
Total I	633 668.89	643 888.55	10 219.66-	1.59-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	294 749.42	283 122.19	11 627.23	4.11
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	9 846.75	13 030.62	3 183.87-	24.43-
Salaires et traitements	217 791.22	217 895.33	104.11-	0.05-
Charges sociales	116 505.49	115 778.98	726.51	0.63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 289.10	5 796.06	1 506.96-	26.00-
Dotations aux provisions	682.00	2 713.00	2 031.00-	74.86-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4 786.93	15.12	4 771.81	NS
Total II	648 650.91	638 351.30	10 299.61	1.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14 982.02-	5 537.25	20 519.27-	370.57-

COFIME AUDIT SAS * 10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN * Commissaire aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	606.10	315.00	291.10	92.41
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 787.05	2 349.49	562.44-	23.94-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 393.15	2 664.49	271.34-	10.18-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 393.15	2 664.49	271.34-	10.18-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	12 588.87-	8 201.74	20 790.61-	253.49-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		261.09	261.09-	100.00-
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		261.09	261.09-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		261.09	261.09-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	424.00	511.00	87.00-	17.03-
Total des produits (I+III+V)	636 062.04	646 814.13	10 752.09-	1.66-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	649 074.91	638 862.30	10 212.61	1.60
5. EXCEDENT OU DEFICIT	13 012.87-	7 951.83	20 964.70-	263.65-

COFIME AUDIT SAS * Commissaire aux Comptes * 10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 589 554.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 633 668.89 Euros et dégageant un déficit de 13 012.87- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification du barème de cotisations des membres actifs du 2e collège
Au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2021, les membres ont adopté à la majorité absolue la résolution prévoyant la modification du barème de cotisations des membres actifs du 2e collège (branches professionnelles), qui passe de 4 € / an / salarié à 3 € / an / salarié pour 2021.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

COFIME AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social

Le MEDEF Alsace est adhérent au Mouvement des Entreprises de France.
En sa qualité d'organisation patronale interprofessionnelle, le MEDEF Alsace a pour objet principal la représentation, l'animation, la promotion et la défenses des entreprises d'Alsace. Il représente ses adhérents et les entreprises de la région pour les questions d'ordre économique, social, sociétal, international auprès des pouvoirs publics, administratifs, des collectivités locales et des organismes publics ou privés de la région.

Modalité de comptabilisation des cotisations perçues

Les adhérents, par le versement de la cotisation, ont accès à toutes les réunions proposées par le MEDEF Alsace, aux publications et aux conseils personnalisés du service juridique.
En terme de modalité de recouvrement des cotisations, une distinction doit être réalisée entre les cotisations des adhérents directs et les cotisations des adhérents de branche :

- Les adhérents directs ne s'étant pas acquittés du paiement de leur cotisation au cours de l'année sont considérés comme démissionnaires. Sur cette base, le montant de ces cotisations est donc comptabilisé au moment de son encaissement.

- Par contre, un droit d'agir en recouvrement existe sur les appels de cotisations aux adhérents de branches. Sur cette base, le montant de ces cotisations est donc comptabilisé au moment de l'établissement des appels de cotisations.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 099		4 564
TOTAL	88 099		4 564
Autres participations	10 000		1 000
Autres titres immobilisés	30 437		
Prêts, autres immobilisations financières	1 560		
TOTAL	41 997		1 000
TOTAL GENERAL	130 097		5 564

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			92 663	92 663
TOTAL			92 663	92 663
Autres participations			11 000	11 000
Autres titres immobilisés			30 437	30 437
Prêts, autres immobilisations financières		1 560		
TOTAL		1 560	41 437	41 437
TOTAL GENERAL		1 560	134 101	134 101

Le MEDEF ALSACE détient une participation de :
- 10 000 euros (100 parts d'une valeur nominale de 100 euros) dans le capital de la Société ALEMPLOI (ex-INDIBATP ALSACE) dont le montant total s'élève à 58 100 euros,
- 7 622,45 euros dans le capital de la SEM ALSABAIL dont le montant total s'élève à 9 704 280 euros,
- 1 000 euros (20 parts d'une valeur nominale de 50 euos) dans le capital de la SCIC A2S INTERIM dont la valeur total s'élève à 86 100 euros.

Le MEDEF ALSACE a également souscrit pour 22 815 euros de parts sociales à la Banque Populaire.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 724	4 289		85 013
TOTAL	80 724	4 289		85 013
TOTAL GENERAL	80 724	4 289		85 013

COFIMÉ AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	4 289				
TOTAL	4 289				
TOTAL GENERAL	4 289				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 117 519				1 117 519
Report à nouveau	332 560	7 952		0	340 512
Excédent ou déficit de l'exercice	7 952			20 965	13 013-
Situation nette	1 458 030	7 952		20 965	1 445 018
TOTAL I	1 458 030	7 952		20 965	1 445 018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	15 566		5 094		10 472
Pensions et obligations similaires	16 248	682			16 930
TOTAL	31 814	682	5 094		27 402

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 488		4 524		964
TOTAL	5 488		4 524		964
TOTAL GENERAL	37 302	682	9 618		28 366
Dont dotations et reprises d'exploitation		682	9 618		

Afin de tenir compte du litige introduit par LOGILIA sur la revente par le MEDEF HAUT-RHIN en 2010 des actions SOMHCO de l'association APHEE, une provision pour risque de 15 566 euros a été constatée. Elle a été reprise à hauteur de 5 094 euros en 2021 suite au paiement d'une partie des honoraires d'avocats.

COFIMÉ AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	964	964	
Autres créances clients	32 489	32 489	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 235	1 235	
Divers état et autres collectivités publiques	378	378	
Débiteurs divers	18 049	18 049	
Charges constatées d'avance	4 995	4 995	
TOTAL	58 110	58 110	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	33 975	33 975		
Personnel et comptes rattachés	31 322	31 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 376	35 376		
Impôts sur les bénéfices	424	424		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 121	3 121		
Autres impôts taxes et assimilés	3 773	3 773		
Autres dettes	8 560	8 560		
TOTAL	116 550	116 550		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	18 725
Autres créances	17 267
Total	35 991

COFIMÉ AUDIT SAS * Commissaire aux Comptes * 10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	
- AAE GAN ASSURANCE resiliation	554
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- FAE MAD 4ème trimestre 2021	18 452
- FAE refact. affranchissmt 2S21	273
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR SUBV AIDE APPRENTISSAGE	378
PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR OPCALIA formations 2021	1 500
- PAR EDS Formations prud'hom 21	5 843
- PAR MEDEF Grand Est empl form	8 803
- PAR MEDEF Grand Est logement	190
Total	35 991

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 935
Dettes fiscales et sociales	50 556
Autres dettes	7 000
Total	69 491

COFIMÉ AUDIT SAS * 10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN * Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	
- FNP COFIME cac 2021	2 852
- FNP HAEGY bilan 2021	4 363
- FNP HAEGY social 4T21	832
- FNP HAEGY acpt 10,11,12	153
- FNP HAEGY adm acpt 10,11,12	1 571
- FNP SANEP vidéos 12/21	570
- FNP NDF F 2021	90
- FNP NDF K 10/21	5
- FNP EM STRASBOURG cotis 2021	1 500
CONGES PAYES	
- PROV CP 31.12.2021	18 197
DETTES PROVISIONNES S/PRIMES	
- PROV PRIMES 2021	13 125
CHARGES SOCIALES SUR CP	
- PROV CHG SOC S/CP 31.12.2021	11 633
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	
- PROV. CHARGES SUR PRIMES	7 601
CHARGES A PAYER	
- CH A PAYER loyer Colmar 4T21	7 000
Total	69 491

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 995
Total	4 995

COFIME AUDIT SAS * Commissaire aux Comptes * 10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES			
- CCA AXA RCE 2022	2 860		
- CCA GROUPAMA multirisque 2022	574		
- CCA VIALIS 01/21	54		
- CCA SOLDE 279 TR 2021	1 507		
Total	4 995		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	1
Total	4

Valorisation des contributions volontaires

Compte tenu de son activité, l'association ne bénéficie d'aucune contribution volontaire en nature (bénévolat, prestations ou don en nature) et n'a donc aucun engagement donné ou reçu à ce titre à la clôture.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 796 euros correspondant intégralement aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

COFIME AUDIT SAS * Commissaire aux Comptes * 10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de l'association en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel a été déterminé selon un calcul basé sur la méthode actuarielle. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans,
- taux annuel de progression des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation de 0,98 %,
- taux de rotation du personnel faible.

Une provision pour charge d'un montant de 16 930 euros a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2021.

COFIME AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
10 rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN